

L'hon. M. FOURNIER: Je ne saurais le dire sans le rapport de mes fonctionnaires. Si l'honorable député veut m'indiquer un poste particulier, je demanderai à mes fonctionnaires s'ils sont en mesure de fournir la réponse.

M. HANSELL: J'attendais que le ministre eût fini, pour lui parler d'autre chose.

L'hon. M. FOURNIER: Allons-nous disposer du crédit 600 avant que l'honorable député prenne la parole? Il reste trois postes à adopter.

M. HANSELL: Qu'importe, du moment que j'aurai l'occasion de parler avant l'adoption de ces crédits.

M. DIEFENBAKER: Les renseignements que nous avons obtenus jusqu'ici ne valent rien. En fait, le ministre avoue bien franchement qu'il ne sait pas ce que comportent ces \$300,000, et ignore combien les divers ministères ont réclamé. Il consent à expliquer les dépenses effectuées par le passé. Je le prie donc de nous dire s'il répartira entre les divers ministères le crédit de \$600,000 affecté l'an dernier à l'acquisition de mobilier.

M. CÔTÉ (Matapédia-Matane): L'opposition...

Des VOIX: Asseyez-vous!

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Matapédia-Matane a la parole.

M. CÔTÉ (Matapédia-Matane): L'opposition exige-t-elle simplement une page des comptes publics? Pourquoi gaspiller le temps du comité et les deniers des contribuables à relire les comptes publics?

M. ROSS (Souris): Mais d'où sortez-vous donc?

L'hon. M. MACKENZIE: Aux voix!

M. le PRÉSIDENT: Le comité est-il prêt à se prononcer sur l'amendement?

Des VOIX: Oui.

Des VOIX: Non.

M. ZAPLITNY: Avant la mise aux voix de l'amendement...

L'hon. M. MACKENZIE: Aux voix!

L'hon. M. FOURNIER: On a dit que ces dépenses figuraient aux comptes publics. Je puis déposer le volume indiquant l'affectation de ces \$600,000. Car si le comité me demande d'expliquer toutes les dépenses, à compter de celles qui se chiffrent par \$10...

M. DIEFENBAKER: Combien affecte-t-on à chaque ministère?

L'hon. M. FOURNIER: ...que ce montant de \$600,000 a permis de défrayer, je devrai

[M. Cockeram.]

m'adjoindre un personnel considérable pendant assez longtemps pour exécuter ces calculs. Les chiffres figurent aux Comptes publics. On les verra lorsque l'auditeur général déposera son rapport. Ils représentent une partie considérable des comptes publics que je déposerai à la Chambre. Je siège ici depuis seize ans et je ne sache pas qu'on ait jamais invité le ministre des Travaux publics à ventiler les sommes affectées au mobilier. Si les honorables députés, toutefois, désirent se renseigner sur un certain cas, ils n'ont qu'à s'informer et nous répondrons.

M. FULTON: L'honorable député a demandé des renseignements.

L'hon. M. FOURNIER: Les comptes publics sont déposés selon la procédure régulière prescrite par la loi. Je pourrais les citer ou prier mes fonctionnaires de dresser, au cours de la semaine, une liste de noms et des chiffres. Je le ferais, avec plaisir, mais il nous faudra bien du temps pour retracer toutes les sommes affectées au mobilier. Je suis disposé, toutefois, à fournir, à la demande des intéressés, des détails sur une dépense quelconque et à déposer un état indiquant toutes les affectations. Le volume, cependant, compte plusieurs centaines de pages et ce serait très long de le citer à la Chambre.

M. MacINNIS: Le comité ne réclame pas les détails concernant chaque dépense défrayée à même les \$300,000. L'honorable député a demandé la répartition de cette somme entre les divers ministères.

M. DIEFENBAKER: C'est exact.

M. MacINNIS: Depuis mon arrivée à la Chambre, aucun ministre n'a jamais refusé de ventiler ses crédits. Les honorables députés ont droit à ces renseignements. Nous n'exigeons pas l'affectation de chaque poste, le coût de chaque clou, de chaque boulon, de chaque crochet.

L'hon. M. FOURNIER: L'honorable député a raison. Je tente de me rappeler une affectation. Récemment, j'ai acheté des classeurs, pour environ \$19,000 ou \$20,000. Ils sont entreposés dans les magasins des Travaux publics. Nous achetons certains articles en grandes quantités. Je pourrais difficilement dire à l'honorable député combien de ces classeurs seront libérés la semaine prochaine ou d'ici deux semaines à tel ou tel ministère. À la fin de l'année, lorsque les comptes ont été arrêtés, ces renseignements sont insérés dans les comptes publics.

M. MacINNIS: C'est précisément sur l'an dernier que nous demandons des renseignements.